

67481
SDT

COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PLAN FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LE VILLAGE"

Approuvé par la Municipalité de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du : 14 août 2006
et du : 11 août 2008

Le Syndic :

Georges Cherix

Le Secrétaire :

David Golay

Soumis à l'enquête publique du : 21 mars au 19 avril 2007
Soumis à l'enquête publique complémentaire du : 20 août au 18 septembre 2008

Le Syndic :

Georges Cherix

Le Secrétaire :

David Golay

Adopté par le Conseil Général de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du : 7 février 2008
et du : 4 décembre 2008

Le Président :

Pascal Tini

La Secrétaire :

Christine Dähler-Komi

Approuvé préalablement par le Département compétent

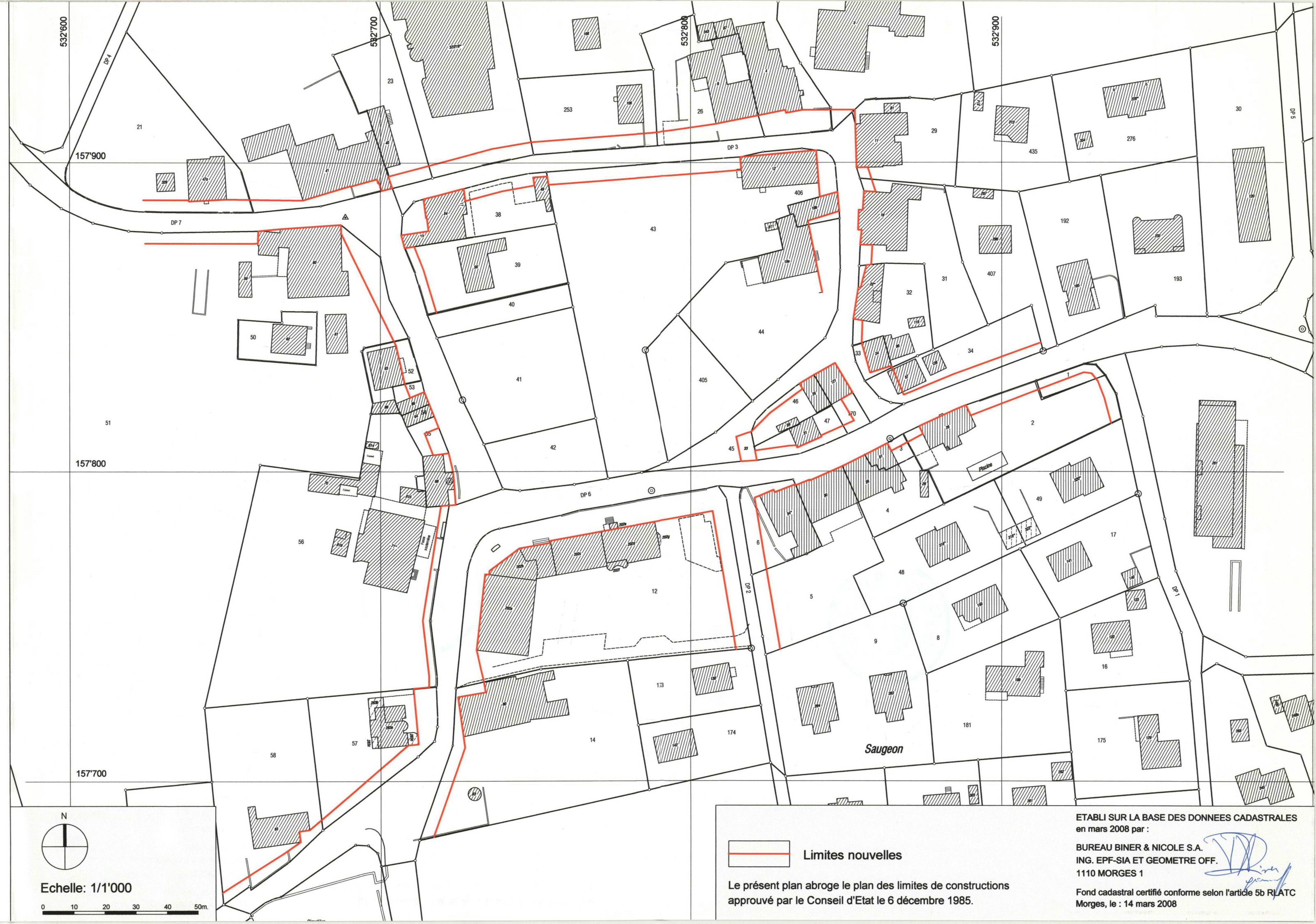
Lausanne, le : 11 MAI 2009

Le Chef du Département :

Mis en vigueur le : 22 FEV. 2010

GEA Vallotton et Chanard SA - architectes - urbanistes FSU - 28, Rue de Bourg - CH - 1003 Lausanne
Groupe d'Etude en Aménagement du territoire - planification et mobilité urbaine - Tél. 021 310 01 40

0105_limites_constructions_V4.dwg



Echelle: 1/1'000

0 10 20 30 40 50m

Limites nouvelles

Le présent plan abroge le plan des limites de constructions
approuvé par le Conseil d'Etat le 6 décembre 1985.

ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES CADASTRALES
en mars 2008 par :

BUREAU BINER & NICOLE S.A.
ING. EPF-SIA ET GEOMETRE OFF.
1110 MORGES 1

Fond cadastral certifié conforme selon l'article 5b RLATC
Morges, le : 14 mars 2008